



Solidaires Unitaires Démocratiques Intérieur
Membre de l'Union Syndicale Solidaires

80-82 rue de Montreuil
75011 Paris
www.sudinterieur.fr
22 mars 2020
TRACT NATIONAL

www.solidaires.org

mel : sud.interieur@gmail.com

Tél : 06 41 09 80 21

Pour nous suivre :

Notre site : www.sudinterieur.fr

Sur Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/SudInterieur/>

Sur Twitter : <https://twitter.com/sudinterieur>

EPIDÉMIE DE CORONAVIRUS : NE PAS PERDRE SA VIE À LA GAGNER

« Fermer toute activité de production sur le territoire qui ne serait strictement nécessaire, cruciale et indispensable afin de nous garantir les biens et services essentiels »

C'est la décision qu'a [enfin] prise dans la nuit de samedi à dimanche le gouvernement italien, confronté à une situation sanitaire dramatique.

Une décision très tardive pourtant réclamée depuis longtemps par le maire de Bergame, Giorgio Gori : **« Depuis au moins dix jours, je dis que toutes les activités non essentielles doivent être fermées. Les chaînes d'approvisionnement stratégiques – alimentation, santé, énergie – doivent être préservées et le reste fermé. À quoi bon garder une usine de boutons ou de jouets ouverte et interdire aux citoyens de faire du jogging à la campagne ? »** (1).

En France, les appels incessants à la continuation de l'activité tous azimuts sont une folie

Si **SUD INTÉRIEUR** conçoit parfaitement que des agents publics et salariés du privé doivent être présents physiquement sur leurs lieux de travail pour certaines activités essentielles à la gestion de la crise qui ne peuvent être exercées à distance, elle doit être **strictement limitée** à ce cadre.

Pourtant, du président de la République en passant par le premier ministre et plusieurs ministres, tous précisent qu'il faut rester chez soi tout en allant...travailler.

Le dernier en date dans ce registre extrêmement dangereux a été le ministre des comptes publics, Gérald DARMANIN, ce 22 mars sur *Europe 1* lors de son « Grand rendez-vous ».

Acte 1 : protégeons à tout prix la population

« Ce qu'il **faut** c'est protéger. Sans doute l'objectif n°1 que tout homme politique **doit avoir, protéger** sanitairelement la population ».

Sauf que cette proclamation est immédiatement tempérée.

Acte 2 : au boulot

« Il **faut pouvoir reprendre le travail le plus possible** [...]. Il est évident qu'il **faut continuer à produire** dans notre pays [...] Je pense qu'une partie de ceux qui ont arrêté le travail **puissent le reprendre** [...] **Partout** où on peut reprendre le travail ; **partout** où on peut payer ses fournisseurs ; **partout** où on peut reprendre le travail dans des conditions qui soient acceptables sanitairelement pour les salariés, **il faut pouvoir le faire** [...] **Partout** où on peut **reprendre** le travail, on doit pouvoir le faire ».

Medef et gouvernement toujours « main dans la main »

Dans la pratique, le gouvernement se fait [une nouvelle fois] le porte-parole zélé du Medef, qui, dans une lettre adressée à ses adhérents le 19 mars, exige que l'économie continue à tourner « coûte que coûte » : « Nous devons assurer la continuité de l'activité dans les domaines vitaux bien sûr, **mais aussi dans tous les domaines connexes**, puisque notre économie est intégrée et les secteurs interdépendants les uns des autres » (2).

Des propos non seulement irresponsables, mais aux conséquences potentiellement criminelles, puisque le retour au travail de millions de personnes dans un tel contexte reviendrait à mettre leur santé en danger au sens de l'article 223-1 du code pénal : « *Le fait d'exposer directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende* ».

Petit focus sur le port des masques : il s'avère utile

Si Christophe CASTANER affirmait encore [bien légèrement] sur *Europe 1*, au micro de Sonia Mabrouk le 19 mars que « *non [les personnels], ne sont pas en risque [sans port de masque] et le risque c'est plutôt de mal porter et de porter de manière continue le masque* », Jean-François DELFRAISSY, président du comité scientifique Covid 19 placé auprès d'Emmanuel MACRON, prétend le contraire le 20 mars sur *Europe 1* au micro de Bernard POIRETTE : « *La consommation de masques journalière pour nos soignants, qui est une priorité, mais aussi vous l'avez indiqué, probablement pour un certain nombre d'autres populations qui sont obligées de garder des contacts. Eh bien, cette consommation de masques, de masques efficaces, elle est totalement inattendue par son ampleur* ».

L'intervieweur du médecin citait parmi ces personnes concernées , « *les policiers, les infirmiers, les vendeurs de magasins, etc., n'ont pas de masques pour se protéger* ».

Dans un tweet diffusé le 21 mars, le professeur Rémi SALOMON, président de la commission médicale d'établissement de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, allait dans le même sens, précisant les raisons pour lesquelles il avait refusé de se rendre sur le plateau de *BFM TV* : « *Les invités sont trop proches. Sans masque. Les journalistes font un travail essentiel, mais ils **doivent montrer l'exemple*** ».

Ainsi, lorsque que les conditions l'exigent, le port du masque est un des moyens susceptibles de se protéger, sans que cela ne dispense bien évidemment de pratiquer les autres mesures « barrières ». N'en déplaise à... Christophe CASTANER.

Les exigences de SUD INTÉRIEUR

1 - à l'instar de ce que vient de décider l'Italie, le gouvernement doit immédiatement ordonner l'arrêt de toutes les activités, qu'elles soient industrielles ou de services (y compris administratifs) qui ne sont pas indispensables à la gestion de la crise

De ce point de vue, on se demande encore pourquoi le commerce en ligne du type « Amazon » est toujours autorisé alors que la très grande majorité des produits concernés n'ont rien d'essentiel...

2 – mise en place d'une politique massive de dépistage ;

3 – pour ce qui concerne spécifiquement le ministère de l'intérieur : renvoi chez eux de tous les personnels dont la présence physique n'est pas strictement nécessaire (y compris parmi les agents recevant encore [de manière résiduelle] du public)

Pour celles dont la présence l'est encore : respect par l'employeur de consignes particulièrement strictes en matière de protection : contacts réduits, respect des mesures barrière (avec fourniture de gel hydroalcoolique) accompagnées d'autres supplémentaires : placement dans un bureau individuel, prise régulière de la température, renforcement du nettoyage et désinfection des locaux et outil de travail, fourniture de masques, etc.

Usage du droit de retrait

Si ces conditions de sécurité au travail ne sont pas réunies, l'usage du droit de retrait est envisageable, et même recommandé.

Ce mode d'action a déjà été utilisé avec succès dans de nombreuses entreprises privées et publiques.

Mais avant de vous lancer, prenez contact avec **SUD INTÉRIEUR** et consulter l'excellente « boîte à outils » réalisée par notre Union syndicale Solidaires : <https://solidaires.org/Fiche-no-6-Droit-de-retrait-et-droit-d-alerte>

Si télétravail il doit y avoir, il revient à l'employeur de fournir aux intéressés le matériel configuré et sécurisé, ce qui est loin d'être le cas, le ministère de l'intérieur n'ayant jamais anticipé quoi que ce soit. Consternant, alors qu'il est celui de la gestion de crise par excellence.

En outre, **SUD INTÉRIEUR** attire votre attention sur les dangers de cette organisation du travail pour les personnes ayant des enfants en bas âge nécessitant une surveillance particulière. En cas d'accident, la responsabilité de l'employeur serait engagée s'il s'avisait d'imposer ce télétravail.

Et pendant ce temps-là, le gouvernement prend prétexte d'une loi sur l'urgence sanitaire pour continuer sa « guerre sociale »

Appelée « **loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19** », elle a été votée à une écrasante majorité par le Sénat jeudi, puis par l'Assemblée nationale samedi, alors qu'elle ouvre un « boulevard » au gouvernement pour déroger aux règles protectrices figurant aussi bien dans le Code du travail mais aussi dans le statut de la Fonction Publique. Nous reviendrons prochainement sur ce sujet.

Si nous récusons le terme de « guerre sanitaire », totalement impropre puisque nous devons juguler une pandémie, nous avons bien compris que le gouvernement et ses donneurs d'ordre du MEDEF continuent par contre de nous livrer une guerre sociale sans merci. Il n'y aura jamais d'« Union sacrée » avec de tels fossoyeurs.

Construire une autre solidarité

La crise que nous affrontons doit nous conduire à réfléchir plus que jamais à construire la société « d'après » l'épidémie.

Une société solidaire débarrassée d'un système capitaliste productiviste mortifère, celui qui a conduit, comme le note fort justement Frédéric LORDON dans son blog du *Monde diplomatique* le 19 mars, à « *la mise à mort du service public, **entreprise poursuivie avec acharnement** par tous les libéraux qui se sont continûment succédé au pouvoir depuis trente ans, **mais portée à des degrés inouïs** par la clique Macron-Buzyn-Blanquer-Pénicaud et tous leurs misérables managers. [Ce] n'est pas qu'une mise à mort institutionnelle quand il s'agit du service public de la santé — où les mots retrouvent leur sens propre avec la dernière brutalité. En décembre 2019, une banderole d'hospitaliers manifestants disait : « L'État compte les sous, **on va compter les morts** ». **Nous y sommes** »(3).*

SUD INTÉRIEUR : DU FOND ET DE LA MÉTHODE, REJOIGNEZ SUD INTÉRIEUR

(1) déclarations consultables ici : <https://www.lemondemoderne.media/lappel-du-maire-de-bergame-fermez-tout-meme-les-usines/>

(2) Consultable ici : <https://www.glocalbpa.com/france-vaincre-le-covid-19-on-doit-tous-y-travailler-medef/>

(3) Son titre : « « Les connards qui nous gouvernent », consultable ici : <https://blog.mondediplo.net/les-connards-qui-nous-gouvernent>